

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1029

présenté par

M. Brindeau, Mme Thill et Mme Six

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Un enfant n'est pas un projet, c'est une personne.

Un projet est une idée intellectuelle, avec un début et une fin. L'enfant n'est pas une idée. Il a un début et une fin qui nous dépassent. Le terme de projet ne convient pas pour une personne humaine. Qui n'est en rien le projet de quelqu'un d'autre, et n'appartient à personne.

Cet amendement vise donc à supprimer la phrase "L'assistance médicale à la procréation est destinée à répondre à un projet parental."